

Comité d'éthique
Rapport d'Activité 2023

Résumé

- Organe consultatif issu du premier cycle de Smart in Progress
- Mise en place : janvier 2019
- 11 membres : 5 sociétaires tirées au sort, 2 expertes accompagnantes, 3 membres du personnel mutualisé, 1 présidente
- Contact : comite.ethique@smart.coop

En 2023

- 8 réunions, dont une mise au vert
- Renouvellement partiel du comité et changement de présidence
- 3 cas traités
- Aide d'un secrétariat pour la prise de notes lors des réunions
- Rédaction d'une annexe aux recommandations

I. COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

En 2023, plusieurs changements ont eu lieu dans la composition du comité d'éthique :

Sonia Kenis, conseillère Smart et membre du comité d'éthique en 2022, a décidé de quitter le comité. Et Sarah de Heusch, chargée d'affaires institutionnelles à la Direction générale, qui présidait le comité d'éthique depuis sa création, a quitté Smart et a donc été remplacée dans son rôle de présidente du comité d'éthique. Trois nouveaux membres ont été recrutés parmi l'équipe mutualisée et un nouveau membre a été tiré au sort parmi les utilisateur·ices des outils et services. Une présidente a également été désignée parmi les membres du comité d'éthique. La composition du comité d'éthique est donc la suivante :

- 6 sociétaires de catégorie A (utilisateur·ices des outils et services) : Marc Descamps, Ann De Visscher (présidente), Latitia Devuyt, Séverine Lacante, Lucas Lecomte et Thibault Scheuer
- 3 sociétaires de catégorie B (équipe mutualisée) : Arnaud Barbier, Erwin Carlier et Julie Leduc
- 2 expertes accompagnantes : Monique Boulad, ex-présidente du comité d'éthique de la Fédération des Maisons Médicales Francophones, et Gabrielle Mirbeau, ex-membre du comité d'éthique de Coopaname.

En 2023, deux personnes ont appuyé à tour de rôle le comité d'éthique dans les tâches de secrétariat (prise de notes lors des réunions et rédaction des procès-verbaux), ce qui a grandement aidé à la fluidité des débats et au fonctionnement du comité.

II. ACTIVITÉ 2023

Réunions et fonctionnement du comité d'éthique

En 2023, le comité d'éthique s'est réuni 8 fois. Les réunions sont à présent organisées toutes les 6 semaines plutôt que tous les mois en 2022 et durent généralement 3h.

Les 30 et 31 mars 2023, une mise au vert a été organisée, à l'occasion de laquelle les membres ont été formés à la prise de décision par consentement et, compte tenu du départ de Sarah de Heusch, ont élu la nouvelle présidence. Aucun candidat ne s'étant présenté pour celle-ci, le comité a procédé à une élection sans candidat. Celle-ci a abouti à la désignation d'Ann De Visscher pour occuper le rôle de présidente du comité d'éthique. Celle-ci a ensuite consacré du temps pour se mettre à jour et pour organiser le fonctionnement futur du comité d'éthique.

Tous les membres du comité d'éthique sont rémunérés pour le travail fourni depuis juin 2021. Les membres tirés au sort ainsi que les expertes externes le sont en fonction du barème utilisé pour les personnes qui font des prestations en lien avec la vie coop de Smart. Pour des raisons légales, le personnel mutualisé quant à lui est payé à hauteur de son salaire horaire (les heures prestées sont considérées comme des heures de travail) depuis 2019.

Depuis 2023, toute recommandation est suivie d'un questionnaire adressé à la personne qui a saisi le comité pour permettre à ce dernier d'évaluer la pertinence de ses réflexions.

Les sujets traités

En 2023, le comité a répondu à trois demandes (un cas soumis par la Direction opérationnelle, une autosaisie et un cas soumis par la Direction générale).

1. Cryptomonnaies

L'équipe support de la Direction opérationnelle (DOP) a relayé au comité d'éthique une demande venant de l'équipe de conseiller-es au sujet du paiement de services en cryptomonnaie. Les débats ont abouti à une recommandation à l'attention du pôle vie coopérative et la Direction opérationnelle.

2. Transparence

Le comité s'est ensuite auto-saisi au sujet de la transparence de ses activités et de la confidentialité de ses recommandations suite à une interpellation à ce sujet. Dès lors, le comité d'éthique s'est interrogé sur le sujet et a formulé une recommandation à l'attention du Conseil d'Administration.

3. Astrologie et publicité

Un membre de l'équipe de la Direction générale a saisi le comité au sujet de la publication sur les réseaux sociaux de Smart d'annonces (publiques) illustrant le thème astral d'une personne et promouvant des services d'astrologie. Ces publications faisaient craindre des potentiels abus de crédulité que ce genre de pratiques dites alternatives pourraient engendrer.

III. PERSPECTIVES 2024

Fin 2023 a entamé un vaste débat de l'Intelligence Artificielle et des incidences de celle-ci sur les activités des membres de la coopérative. Cette réflexion est le résultat d'un cas soumis de façon informelle à la présidente du comité d'éthique pendant la journée de l'Assemblée Générale en juin 2023. Un appel à témoignages à l'attention des membres a été publié pour faire avancer les débats.

À la demande des nouveaux membres du comité, une formation aux questions éthiques sera organisée dans les premiers mois de l'année, ce qui sera l'occasion pour les membres de passer un peu plus de temps ensemble et de consolider le groupe.

Au premier trimestre 2024, une rencontre à l'attention de l'équipe mutualisée et du public sera organisée sous forme de café ou de Midi Smart à Bruxelles pour rappeler d'une part l'existence du comité d'éthique et d'autre part pourquoi et comment le saisir.

Suite à la recommandation émise au sujet des cryptomonnaies, le service d'éducation permanente de Smart/APMC organisera, en 2024, un débat contradictoire à ce sujet, auquel le comité d'éthique est invité.

Le comité d'éthique souhaite également en 2024 poursuivre sa participation à l'interconnaissance entre les différentes instances de Smart, à savoir, le Conseil d'Administration, le comité de direction, le Conseil d'Entreprise et le Conseil de Prévention et de Protection au Travail (CPPT), afin de favoriser le dialogue et l'intercompréhension entre les différentes instances de gouvernance de Smart.

Le comité intégrera également un nouveau membre pour remplacer Marc Descamps, dont le mandat se termine en janvier 2024.